

Pléthore de jeunes enseignants

En mai 2006, M. le député Serge Vifian interpellait le Gouvernement, afin de savoir si la HEP formait des chômeurs. A l'époque, les médias régionaux relataient des mises aux concours de postes d'enseignants pour les écoles enfantines et primaires dans différentes communes jurassiennes. De plus, on apprenait que lors de ces mises au concours, de très nombreuses postulations de jeunes étaient envoyées aux commissions d'école, ce qui compliquait et surchargeait anormalement le travail de ces dernières.

A la suite de l'intervention de M. le député Serge Vifian, on pouvait s'attendre à ce que l'administration cantonale effectue une analyse sérieuse de la situation et tente de redresser la situation. Or, il n'en est rien puisque la HEP BEJUNE ne souhaite pas l'introduction d'un "numerus clausus" dans le cadre de la formation des enseignants et qui veut exclure par principe tout contingentement.

Cette situation nous interpelle et suscite des interrogations. Elle confirme la pléthore des enseignants dans les catégories enfantines et primaires. Il faut également relever le désarroi de ces jeunes enseignants qui se retrouvent froidement au chômage, après avoir étudié durant six à sept ans pour obtenir leur diplôme.

La situation est d'autant plus dramatique que l'on constate une baisse des effectifs d'élèves qui vont encore diminuer ces prochaines années avec comme corollaire la fermeture inéluctable de classes.

Etant donné que le droit à la formation est un principe fondamental, il est évident que des enseignants se retrouveront futurs chômeurs. C'est le rôle de l'Etat d'équilibrer et de réguler l'offre et la demande des postes d'enseignants. En conséquence, l'Etat doit organiser et gérer efficacement leur formation, afin d'éviter un surplus d'enseignants.

Sur ces considérations assez inquiétantes, nous demandons au Gouvernement de nous renseigner sur les points suivants :

- A-t-il été établi une planification dans le cadre de la formation des enseignants et parallèlement sur les effectifs des classes jurassiennes des 6 prochaines années. A-t-on tenu compte des départs à la retraite. Dans l'affirmative, peut-on en connaître les tenants et les aboutissants ?
- A court ou moyen terme, le Gouvernement se contentera-t-il de la situation actuelle et qui risque de se dégrader ou prendra-t-il des mesures de correction pour enrayer la pléthore des enseignants ?
- Du fait que l'Etat est responsable de la formation par l'intermédiaire de la Haute Ecole HEP-BEJUNE et qu'il est tenu moralement de subvenir aux besoins matériels de ses sans-emplois, quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre, afin de garantir à ces jeunes diplômés un emploi ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 26 septembre 2007

La responsable :
Sabine Lachat

[Handwritten signatures and initials are present throughout the bottom of the page, including names like 'A.B.', 'Recher', and 'C.F.-L'.]